

La Source Saint-Laurent (Prunoy)



Une randonnée proposée par Acscpf

Parcours balisé N°105.

La Place Saint-Laurent qui sert de parking était jadis l'emplacement de l'Église dédiée à Saint-Laurent. Les différentes guerres l'ont épargnée mais pas la décision de la détruire pour raison de non entretien en 1936.

Promenade entre plaines et bois en longeant des rus, étangs et marais.

Durée	3h 35	Difficulté	Moyenne
Distance	12,26 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	31 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	35 m	Commune	Prunoy (89120)
Point haut	193 m		
Point bas	149 m		



Trace n° 20078052

Description

Le départ s'effectue au pied de l'abri bus, Place Saint-Laurent.

(D/A) Dos à l'abri bus, se diriger vers la droite, franchir la Route de Chevillon et s'engager en face dans la Rue de Perreux. Laisser sur la droite la Rue des Sources, plus loin le chemin qui dessert le Château de Vienne et celui sur la gauche en poursuivant la route pour atteindre les Mardelles.

(1) Quitter la route pour entrer dans le Chemin des Mardelles. À la première fourche, partir sur la gauche et retrouver un chemin transversal.

(2) Virer à angle aigu sur la gauche (un fossé se trouve sur la gauche dans la montée). Passer un premier départ pour continuer avec la ligne électrique sur la gauche. Déboucher sur une voie goudronnée.

(3) Partir sur la gauche. Après avoir parcouru 250 m environ, s'engager sur la droite sur un chemin stabilisé. Une rangée de fruitiers à main gauche accompagnera pratiquement le cheminement jusqu'au franchissement du Ru de Saint-Laurent.

(4) Devant la réserve incendie, franchir la route et tourner à droite puis, tout de suite, à gauche en prenant l'Allée des Richards.

(5) Devant la route, virer sur le chemin de terre sur la gauche. À la fourche, partir sur la gauche et aboutir sur la route à l'entrée de Malvrain (quelques parties humides).

(6) La prendre sur la gauche et une centaine de mètres plus loin, tourner à droite dans le Chemin des Verriers. Laisser le prochain départ sur la gauche pour se diriger vers le bois. À l'entrée, plusieurs pancartes interdisent l'entrée en sous-bois privé ; le chemin est ouvert au public.

(7) Devant la barrière en travers, tourner à gauche. À la sortie dans un pré souvent marécageux, se diriger le plus droit possible en face, vers la lisière du bois, en se maintenant le plus près possible du bois situé à main droite. Arrivé devant la clôture en grillage, la suivre en l'ayant à main gauche. Au chemin transversal (non mentionné sur le fond IGN), poursuivre sur la gauche et continuer, toujours le long du grillage en oubliant au passage le départ vers le hameau des Reverdis. Après ce dernier carrefour, poursuivre toujours sur ce chemin principal (les départs tracés ou non sur le fond IGN sont impraticables).

(8) À la sortie du bois, tourner à gauche pour aboutir dans une courbe décrite par la voie de desserte de hameaux. Filer tout droit et arriver au panneau Stop sur la RD16 (château d'eau en face).

(9) Traverser **avec prudence** cette voie et partir en face sur le bout de voie goudronnée, puis serrer légèrement sur la gauche. Au pied d'un pylône supportant le réseau électrique, passer tout droit en laissant sur la gauche la voie goudronnée.

(10) Au chemin transversal, obliquer sur la gauche. Rentrer en sous-bois, laisser un départ sur la droite et atteindre un croisement.

(11) Tourner à droite dans l'allée de peupliers pour déboucher sur la petite voie desservant la Bissoterie. La prendre en continuant tout droit sans aller jusqu'à la route transversale.

Points de passage

D/A Place Saint-Laurent - Église Saint-Laurent (Prunoy)

| N 47.913835° / E 3.129812° - alt. 165 m - km 0

1 Les Mardelles

| N 47.904122° / E 3.128814° - alt. 166 m - km 1.21

2 Chemin transversal

| N 47.896405° / E 3.131497° - alt. 172 m - km 2.24

3 Voie transversale (propriété la Bourgogne en face)

| N 47.897336° / E 3.138779° - alt. 181 m - km 2.81

4 Réserve incendie de l'autre côté de la route

| N 47.90331° / E 3.146466° - alt. 183 m - km 3.82

5 Débouché sur un X route/chemin

| N 47.901829° / E 3.149035° - alt. 185 m - km 4.19

6 Route de Malvrain

| N 47.905723° / E 3.160585° - alt. 188 m - km 5.33

7 Barrière en travers du chemin

| N 47.904736° / E 3.167473° - alt. 193 m - km 5.98

8 Chemin transversal

| N 47.914351° / E 3.17158° - alt. 184 m - km 7.44

9 Château d'eau

| N 47.918112° / E 3.159048° - alt. 189 m - km 8.48

10 Chemin transversal pénétrant en sous-bois

| N 47.926609° / E 3.139497° - alt. 177 m - km 10.25

11 Allée de peupliers sur la droite

| N 47.921962° / E 3.137577° - alt. 167 m - km 10.86

12 Chemin et fossé

| N 47.920416° / E 3.130461° - alt. 149 m - km 11.43

(12) Virer à gauche, dans le chemin qui longe un fossé à main droite.

(13) Devant une grosse buse, franchir ce fossé en direction de l'antenne relais. Se diriger vers la voie goudronnée pour emprunter la Rue de Bezançon en partant sur la gauche et rejoindre la Place Saint-Laurent (D/A).

● **13 Traversée du fossé**

N 47.918935° / E 3.132211° - alt. 152 m -
km 11.64

● **D/A Place Saint-Laurent**

N 47.913835° / E 3.129817° - alt. 165 m -
km 12.26

Informations pratiques

Parcours parfois ombragé mais partir équipé pour les passages au soleil. Certaines parties sont d'anciens marécages, en cas de période pluvieuse, de bonnes chaussures sont souhaitables. Beaucoup de chemins sont privés, merci de ne pas s'y aventurer.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°105 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en février 2023.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

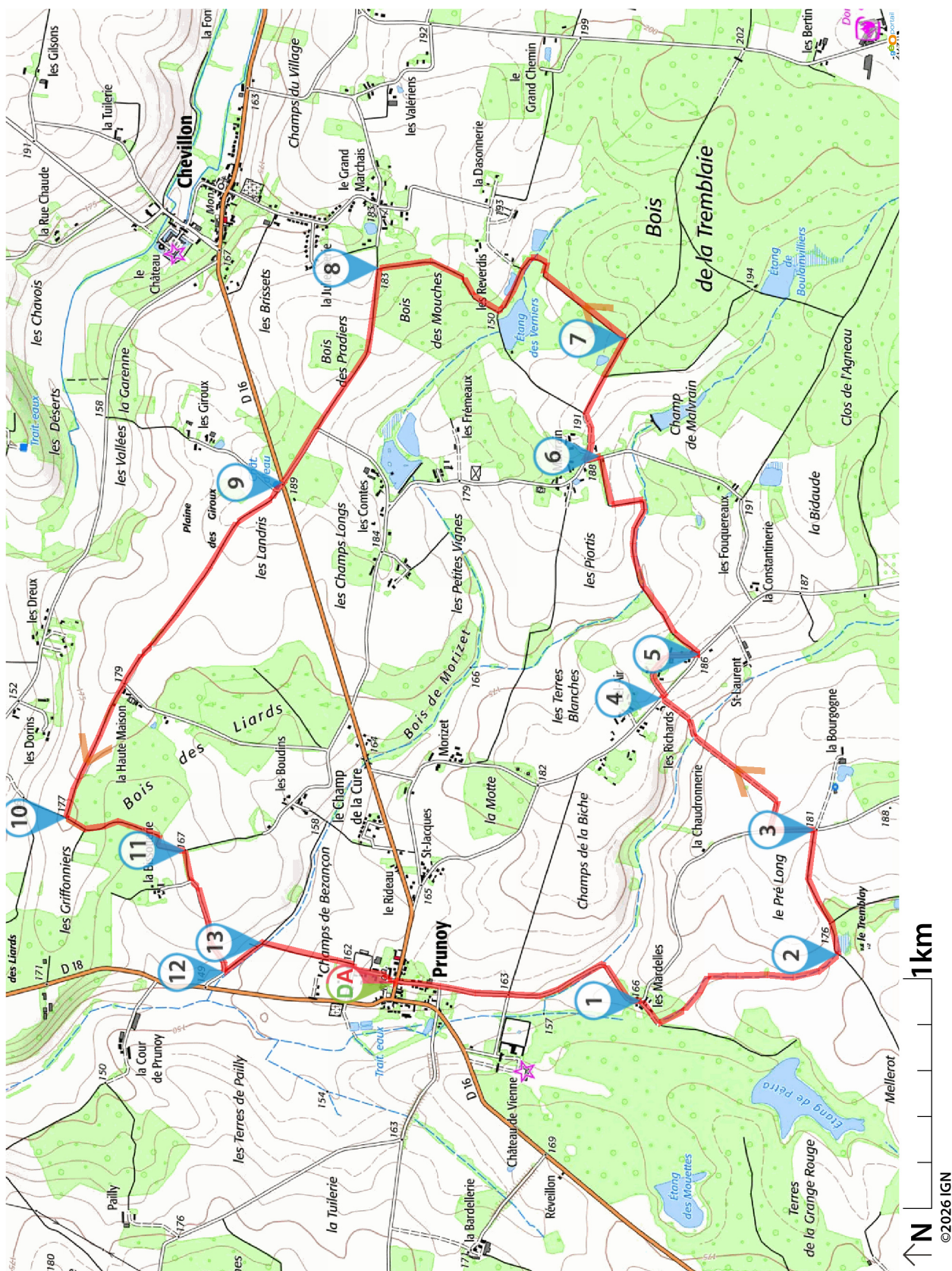
Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

À voir

Centre historique de Charny, renseignements auprès du [Bureau d'Information Touristique](#).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-source-saint-laurent-a-prunoy/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



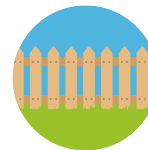
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



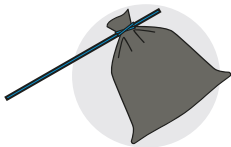
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.